



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/2003/19
13 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer
(cinquante-septième session, 21-23 octobre 2003,
point 2 b) de l'ordre du jour)

SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER

Document soumis par l'Union internationale des chemins de fer (UIC)

L'action de l'UIC dans le domaine des transports de la sécurité

Plan d'action pour 2003

Le Groupe sur la sécurité a été créé par le Conseil d'administration de l'UIC lors de sa réunion du 17 décembre 1997. S'appuyant sur les initiatives prises depuis lors, un programme d'action a été élaboré en 2003. Il porte principalement sur les questions ci-après.

1. Création de synergies entre l'UIC et d'autres organisations

Les problèmes de sécurité et d'immigration sont abordés indirectement ou spécifiquement par divers organismes. Les sociétés de chemin de fer membres de l'UIC ont pour but d'adopter une approche cohérente de ces questions considérées globalement et d'apporter des réponses opérationnelles aux problèmes posés.

Des premiers contacts ont déjà été pris avec divers organismes s'occupant des problèmes de sécurité et d'immigration en Europe, comme indiqué ci-après:

- **Commission européenne**

La Direction générale Justice et affaires intérieures travaille sur deux sujets présentant de l'intérêt pour les sociétés de chemin de fer à savoir la responsabilité des transporteurs si des immigrants illégaux (passagers clandestins) sont découverts,

et les mesures d'inspection et de surveillance à prendre par les États et les sociétés de chemin de fer dans le contexte de l'élargissement de l'espace Schengen à la suite de l'adhésion de 10 nouveaux pays à l'Union européenne en 2004.

La Direction générale de l'énergie et des transports a convenu de participer aux travaux de l'UIC dans le domaine de l'immigration.

- **Conférence européenne des ministres des transports (CEMT)**

La Conférence européenne des ministres des transports a fait part de son intérêt pour le transport multimodal et plus particulièrement le transport international de conteneurs, ainsi que pour les diverses méthodes et mesures permettant d'inspecter leur contenu. Cette question englobe des aspects en rapport avec la lutte contre l'immigration illégale et le terrorisme, et la CEMT sera désormais associée aux travaux de l'UIC dans le domaine de la sécurité.

- **Union internationale des transports publics (UITP)**

Les membres de l'UITP doivent faire face quotidiennement à des actes de vandalisme et à la criminalité ainsi qu'au sentiment d'insécurité des passagers des transports publics urbains. Il a été décidé que l'UIC et l'UITP devraient travailler ensemble et notamment, outre échanger régulièrement des informations, coordonner leurs forums consacrés à la sécurité ou les organiser conjointement (Forum de l'UITP en juin 2004 et Forum de l'UIC à l'automne 2004).

2. Création de synergies entre les divers organismes de l'UIC

L'action des divers organismes de l'UIC sera coordonnée, en particulier s'agissant de:

- **La Collaboration des services de police ferroviaire et de sécurité (Colpofer)**

Colpofer est l'organe de collaboration des services de police ferroviaire et de sécurité. Il rassemble des responsables opérationnels de la sécurité des chemins de fer et des représentants des autorités et des services de police. Il forme l'un des groupes de l'UIC depuis 1998. L'objectif consiste à intégrer son action dans une politique générale de sécurité s'étendant au-delà des aspects opérationnels.

- **Mission Est-Ouest**

La Mission Est-Ouest est le Comité chargé d'étudier les questions qui se posent concernant les services ferroviaires entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale, notamment aux points de passage des frontières. Dans ce contexte, une action est entreprise dans le cadre du plan d'action franchissements des frontières ABC afin d'améliorer la situation aux frontières et de faire en sorte que les prescriptions en matière de contrôle et d'inspection prévues aux frontières de l'espace Schengen soient respectées de façon à préparer le travail de validation qui sera mené par la Commission européenne.

- Groupe d'intégration 1 520 mm

Ce groupe, qui concerne les pays d'Europe du Nord, d'Europe centrale et d'Europe orientale à voies larges, sera associé afin de couvrir les États baltes et d'inclure ainsi tous les pays candidats à l'Union européenne en 2004.

3. Développement des contacts et des échanges sur le terrorisme

Les sociétés de chemin de fer les plus directement concernées ont déjà réalisé les travaux préliminaires concernant les mesures d'avertissement et il existe des contacts réguliers avec les autorités des États-Unis, avec lesquelles des discussions ont été engagées à Budapest du 10 au 12 décembre 2001 et au Japon en mai 2002.

Bien qu'il soit manifeste que les échanges d'informations sensibles se feront dans un premier temps par l'intermédiaire des diverses autorités officielles, il convient de réaliser en commun des progrès en ce qui concerne les échanges d'informations sur les mesures opérationnelles, les mesures organisationnelles ainsi que les techniques de prévention et de surveillance. Les informations sur les technologies (risques, détecteurs de substances chimiques, biologiques, etc.) feront l'objet d'échanges permanents dans l'atmosphère de confiance nécessaire.

Un séminaire sera organisé à New York au cours de la semaine du 27 octobre 2003 à l'invitation des autorités américaines (FRA) et du New York Port Authority. Ce séminaire, auquel participeront l'UIT et la CEMT, sera consacré à l'échange de données d'expérience sur les problèmes de sécurité liés au transport par conteneurs. Il contribuera également à coordonner les mesures mises en œuvre dans le domaine de la recherche.

4. Préparation des mesures nécessaires en matière de sécurité en vue d'en faire une partie intégrante de la qualité du transport

Les deux forums sur la sécurité organisés par l'UIC à Madrid (27-29 septembre 2000) et à Rome (29-31 octobre 2002) ont permis d'évaluer les problèmes existants en matière de sécurité ferroviaire et ont débouché sur un certain nombre d'initiatives et de structures communes.

Le troisième forum, qui devrait se tenir en France au cours de l'automne 2004, examinera la question de la sécurité des transports en tant qu'élément principal de la qualité, et cherchera à préciser les responsabilités respectives des sociétés de chemin de fer et des États en dépit des différences de structures d'un pays à l'autre.

En outre, le forum, qui sera organisé en liaison étroite avec le Groupe des directeurs de la communication de l'UIC, continuera d'analyser les stratégies mises en œuvre par différentes sociétés de chemin de fer en matière de communication préalable, c'est-à-dire en prévision d'un événement, ou immédiatement postérieure à un événement s'agissant de questions de sécurité, ainsi que de communication au sein de l'entreprise, au niveau local ou général.

Le forum mettra l'accent sur les mesures prises dans les domaines de:

- La prévention «sociale» (visites et débats dans des écoles et avec des associations, etc.);

- La sensibilisation aux moyens techniques et humains de protection des installations, des stations et des trains;
- Le comportement à adopter en cas d'incidents de sécurité;
- La lutte contre les actes criminels et les secours aux victimes.

Les principes communs identifiés à l'occasion du forum seront regroupés dans un document de l'UIC contenant des recommandations en la matière et intégrés dans les politiques de communications des chemins de fer.

5. Création d'un groupe de Schengen sur l'immigration

Lors de la réunion qu'elle a tenue le 21 novembre 2002, l'Assemblée des membres actifs de l'UIC a décidé de créer un groupe de Schengen, qui sera officiellement créé ultérieurement en 2003. Ce groupe, auquel la Commission européenne a accepté de faire partie, devrait se réunir tous les trimestres.

Les contacts avec la Commission européenne ont confirmé la possibilité d'obtenir un financement pour mettre en œuvre des mesures adoptées par le groupe de Schengen, notamment dans le cadre du programme PHARE et du programme interrégional ISPA. La création du groupe de Schengen de l'UIC devrait aider les sociétés de chemin de fer à obtenir ce type de financement.

Le groupe se chargera des inspections aux points de passage officiels des frontières ainsi que de la surveillance des chemins de fer des pays déjà membres de l'espace Schengen et des nouveaux membres. L'action entreprise s'inscrira:

- Dans une perspective temporelle: une période de transition s'écoulera entre le moment de l'adhésion des nouveaux États membres en mai 2004 et leur intégration officielle à l'espace Schengen en 2006 une fois que la Commission se sera assurée de l'efficacité et de l'application systématique des mesures prises;
- Dans une perspective géographique afin de tenir compte des différences de situation entre un nouveau pays membre et un pays non membre de l'espace Schengen, entre deux nouveaux membres ainsi qu'entre un nouveau membre et un pays qui appartient déjà à l'espace Schengen.

Une fois que le groupe de Schengen de l'UIC aura été officiellement créé, son programme de travail pour 2003 consistera:

- À travailler avec les directions générales Justice et affaires intérieures et transport et énergie de la Commission européenne au cours de l'automne 2003 (l'accord de principe a déjà été donné);
- À organiser à la fin de 2003 un séminaire d'information au cours duquel les sociétés de chemin de fer feront le point des progrès réalisés par leurs autorités nationales ou dans le cadre des contacts bilatéraux/multilatéraux déjà établis en vue d'appliquer l'acquis de Schengen.
